

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



## RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DE LA SOCIETE

## SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,  
En application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce et en ma qualité de Président du Conseil d'Administration, je vous rends compte, dans le présent rapport :

- de la composition du Conseil d'Administration, de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- la rémunération des mandataires sociaux de la Société,
- de l'étendue des pouvoirs du Président Directeur Général,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 30 mars 2026.

## LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### Code de gouvernement d'entreprise

La société Alan Allman Associates se réfère, depuis le 5 mars 2021 au Code Middlenext de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises au cours de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration a bien pris connaissance des points de vigilance du Code Middlenext.

| Recommandation du code de gouvernement d'entreprises pour les valeurs moyennes et petites de MiddleNext de septembre 2021    | Adoptée | Sera adoptée | Ne sera pas adoptée |
|--|---------|--------------|---------------------|
| R1 : Déontologie des membres du conseil  | X       |              |                     |
| R2 : Conflits d'intérêts   | X       |              |                     |
| R3 : Composition du conseil - Présence de membres indépendants au sein du conseil  | X       |              |                     |
| R4 : Information des membres du conseil  | X       |              |                     |
| R5 : Formation des membres du conseil  |         | X            |                     |
| R6 : Réunions du conseil et des comités  | X       |              |                     |
| R7 : Mise en place de comités  | X       |              |                     |
| R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)* |         |              | X                   |
| R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil   | X       |              |                     |
| R10 : Choix de chaque administrateur   | X       |              |                     |
| R11 : Durée des mandats des membres du Conseil   | X       |              |                     |
| R12 : Rémunération de l'administrateur   | X       |              |                     |
| R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil  | X**     |              |                     |
| R14 : Relation avec les « actionnaires »   | X       |              |                     |
| R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise   | X       |              |                     |
| R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux                                       | X       |              |                     |
| R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »  |         |              | X***                |
| R18 : Cumul contrat de travail et mandat social  | X       |              |                     |
| R19 : Indemnité de départ  | X****   |              |                     |
| R20 : Régimes de retraite supplémentaires  | X****   |              |                     |
| R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions  | X****   |              |                     |
| R22 : Revue des points de vigilance  | X       |              |                     |

\*Au regard de la composition du Conseil ainsi que la taille du Groupe Alan Allman Associates, la mise en place du Comité RSE sera faite dans les prochaines années. Néanmoins, un référent RSE a été nommé au niveau du Groupe Alan Allman Associates et rapporte directement au Conseil d'Administration.

\*\* La performance du Conseil d'Administration fait l'objet, tous les trois ans, d'une évaluation qui prend la forme d'une auto-évaluation, menée sous la conduite d'un consultant externe. Cette évaluation porte sur sa composition, son organisation et son fonctionnement. Par ailleurs, une fois par an, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour d'une de ses réunions à un débat sur son fonctionnement.

\*\*\* Les questions relatives à la succession des dirigeants mandataires sociaux relèvent directement de la compétence du Conseil d'administration, en l'absence de comité des nominations. Compte tenu de la taille de la Société, de son organisation et de sa structure de gouvernance, aucun plan de succession formalisé et permanent n'a toutefois été mis en place à ce jour.

\*\*\*\* Ces recommandations ne sont pas applicables dans la mesure où les dirigeants ne bénéficient pas d'indemnités de départ, ni de régime de retraite supplémentaire, ni ne sont bénéficiaires de stock-options, d'actions gratuites ou d'autres produits d'intéressement au capital.

## Le Conseil d'Administration

La Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration n'a pas encore jugé opportun, au regard de la composition du Conseil ainsi que la taille du Groupe Alan Allman Associates, de créer des comités autres que le Comité d'Audit.

Notamment, bien que le Conseil d'Administration soit soucieux de suivre les recommandations du Code Middlenext et notamment la recommandation visant à l'instauration d'un Comité RSE au sein du Conseil d'Administration (R8), il a été jugé qu'au regard de la composition du Conseil ainsi que de la taille du Groupe Alan Allman Associates, la mise en place du Comité RSE serait faite dans les prochaines années.

Néanmoins, le Conseil d'Administration ne s'interdit pas, pour des besoins ponctuels, de mettre en place, avec la Direction Générale et certains membres, des équipes de réflexion sur des sujets précis et un référent RSE a été nommé au niveau du Groupe Alan Allman Associates et rapporte directement au Conseil d'Administration.

Conformément à la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), il revient également au comité d'audit de la Société d'être en charge du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques notamment en matière de procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information en matière de durabilité, de recommander les commissaires aux comptes (ou organisme tiers indépendant) proposés à la désignation par l'assemblée générale ou l'organe exerçant une fonction analogue concernant la certification du rapport de durabilité et de s'assurer du respect des conditions d'indépendance requises des intervenants exerçant des missions certification des informations en matière de durabilité.

En l'absence de comité des nominations, il appartient au Conseil d'administration d'examiner, chaque fois que les circonstances l'exigent, les questions relatives à la succession des principaux dirigeants mandataires sociaux (R17). Cet examen s'inscrit dans le cadre de sa mission générale de gouvernance et de continuité de la direction de la Société. Toutefois, compte tenu de la taille de la Société, de son organisation et de sa structure de gouvernance, il n'a pas été mis en place à ce jour de plan de succession formalisé et permanent. Le Conseil d'administration demeure néanmoins attentif aux hypothèses de succession ordonnée comme aux situations de vacance imprévisible, afin d'assurer, le cas échéant, la continuité de la direction et la pérennité de la Société. Il peut, à cette occasion, tenir des échanges spécifiques hors la présence des dirigeants exécutifs lorsqu'il l'estime opportun.

### 1) Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de six administrateurs.

Concernant le principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration, notre Conseil comprend quatre femmes et deux hommes. Dès lors, sur l'exercice 2025, le pourcentage de femmes présentes au sein du Conseil d'administration est donc supérieur à 40%.

La durée du mandat des administrateurs est fixée statutairement à un an. En effet, lors de l'Assemblée Générale de la Société du 21 juin 2023 la durée des mandats des administrateurs a été réduite à un an.

Chaque administrateur en fonction :

- est en règle au regard des dispositions relatives au cumul des mandats ;
- s'engage à informer le Conseil d'Administration en cas de conflit d'intérêt survenant pendant l'exercice de son mandat ;
- s'engage à faire preuve d'assiduité aux réunions du Conseil d'Administration.

Au 31 décembre 2025, les administrateurs de la société étaient :

| Nom, Prénom<br>Fonction  | Indépendance | Année de la<br>première<br>nomination | Echéance<br>du<br>mandat | Comité<br>d'Audit |
|--|--------------|---------------------------------------|--------------------------|-------------------|
| Jean-Marie THUAL<br>Président<br>Directeur Général                       | NON          | 2021                                  | 2026                     | NON               |
| Camille THUAL<br>Membre du Conseil                                       | NON          | 2025                                  | 2026                     | NON               |
| CAMAHEAL FINANCE<br>Représentée par Cédric<br>RATHS<br>Membre du Conseil | NON          | 2021                                  | 2026                     | OUI               |
| Emma EKELUND<br>Membre du Conseil  | OUI          | 2025                                  | 2026                     | NON               |
| Ilaria VENANZI<br>Membre du Conseil                                      | OUI          | 2025                                  | 2026                     | OUI               |
| Audrey BARRA LESAIN<br>Membre du Conseil                                 | NON          | 2023                                  | 2026                     | NON               |

### Jean-Marie THUAL (Administrateur, Président Directeur Général)

Monsieur Jean-Marie THUAL a été nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 5 mars 2021 avec effet à compter du 29 mars 2021, date à laquelle l'apport des titres ALAN ALLMAN ASSOCIATES INTERNATIONAL par Camahéal Finance a été effectif.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

### Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2025 :

En France :

|                               |           |
|-------------------------------|-----------|
| Alan Allman Associates France | Président |
| 3A CORPORATION LYON           | Gérant    |
| 3A CORPORATION NANTES         | Gérant    |
| Vuillième                     | Président |
| Domaine de Kernevest          | Président |
| Le Domaine de Kernevest       | Président |

A l'étranger :

| Dénomination des Sociétés                        | Qualité dans la Société                    |
|--|--|
| Camahéal Finance                                 | Administrateur et Directeur                |
| Alan Allman Associates International             | Gérant                                     |
| 3A CORPORATION                                   | Gérant                                     |
| DYNAFIN CONSULTING SA                            | Administrateur                             |
| DynaFin Management SA                            | Administrateur                             |
| Alan Allman Associates Benelux Sarl              | Gérant                                     |
| Alan Allman Associates Belgium SA                | Administrateur                             |
| We+ SA   | Administrateur                             |
| Digitalum SA                                     | Administrateur                             |
| Privatum SA                                      | Administrateur                             |
| Satisco Belgium SRL                              | Administrateur                             |
| Satisco SA (Luxembourg)                          | Administrateur                             |
| WE+ MONACO                                       | Représentant permanent de l'Administrateur |
| AAA Amérique Inc.                                | Administrateur, Président, Chairman        |
| AAA Amérique du Nord Inc.                        | Administrateur                             |
| 3A CORPORATION Montréal Inc                      | Administrateur et Président                |
| LES SOLUTIONS VICTRIX Inc.                       | Administrateur                             |
| VICTRIX SOLUTIONS INC.                           | Administrateur                             |
| EC Solutions Inc.                                | Administrateur                             |
| We+ consultants Inc.                             | Administrateur                             |
| AAA Québec Inc.                                  | Administrateur                             |
| Académie Alan Allman Associés Inc.               | Administrateur                             |
| Solutions Gurus Inc.                             | Administrateur                             |
| Gurus Solutions USA                              | Administrateur                             |
| Teccweb Inc.                                     | Administrateur                             |
| Teccweb USA Inc.                                 | Administrateur                             |
| Automatisation 4help Inc.                        | Administrateur                             |
| SecureByKnowledge Inc.                           | Administrateur                             |
| Alan Allman Associés ADN 2 Inc.                  | Administrateur                             |
| 9551-4725 Québec inc                             | Administrateur                             |
| Alan Allman Associates APAC                      | Directeur                                  |
| WE PLUS PTE. LTD                                 | Directeur                                  |
| WE-plus HK LIMITED                               | Directeur                                  |
| WE PLUS CONSULTING (MALEYSIA)                    | Directeur                                  |
| Alan Allman Associates Portugal                  | Directeur                                  |
| Alan Allman Associates Australia and New Zealand | Directeur                                  |
| Alan Allman Associates Australia                 | Directeur                                  |
| Winning LDA                                      | Directeur                                  |

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

| Dénomination des Sociétés           | Qualité dans la Société |
|-------------------------------------|-------------------------|
| G.D.G. Informatique et Gestion Inc. | Administrateur          |
| G.D.G Info Inc.                     | Administrateur          |

Camille THUAL (Administrateur)

Sur proposition de Jean-Marie THUAL, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 novembre 2025, a coopté Madame Camille THUAL en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Charles A Gratton, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Sous réserve de la ratification de cette nomination, Madame Camille THUAL exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Charles A Gratton, soit jusqu'à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2025:

En France :

Néant

A l'étranger :

Néant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant

Camahéal Finance représentée par Cédric RATHS (Administrateur)

Sur proposition de Jean-Marie THUAL, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 25 avril 2022, a coopté la société Camahéal Finance, représentée depuis le 31 décembre 2023 par Monsieur Cédric RATHS, en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Florian BLOUCTET. Cette nomination a été ratifiée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société du 22 juin 2022.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2025 :

En France :

Néant

A l'étranger :

| Dénomination des Sociétés                    | Qualité dans la Société |
|--|-------------------------|
| 3 Piccadilly Place S.a.r.l                   | Manager                 |
| 3A Corporation S.à r.l.                      | Manager                 |
| 4 Piccadilly Place S.a.r.l.                  | Manager                 |
| Acquico Karlsruher Str.2 B/C S.à r.l.        | Manager                 |
| Alan Allman Associates International S.à.r.l | Manager                 |
| ManagerAlpha Services Lux S.A.               | Director                |
| Al-Rayyan 2 Luxembourg S.à r.l.              | Manager                 |
| AltaOne Claudius SCA                         | Associé Commandité      |
| AltaOne Investments S.à.r.l                  | Manager                 |
| AltaOne Silae GP S.à r.l.                    | Manager                 |
| AltaOne Silae SCSp                           | Manager                 |
| Arpent Capital Luxembourg S.A.               | Director                |
| Bario Participations S.A.                    | Director                |
| Batum S.à r.l.                               | Manager                 |
| BlueRock Berlin Resi 2.0 S.à.r.l.            | Manager                 |
| BlueRock Berlin Resi 3.0 S.à.r.l.            | Manager                 |
| BlueRock Hessen Management Sàrl              | Manager                 |
| BlueRock IDA Sàrl                            | Manager                 |
| BlueRock Luxembourg S.à.r.l                  | Manager                 |
| BlueRock Office Berlin Tempelhof Sàrl        | Manager                 |
| Bluerock Office Hansa Sàrl                   | Manager                 |

|  |                              |
|--|------------------------------|
| BlueRock Portfolio 1 Sàrl                    | Manager                      |
| BlueRock Project Connect SCS                 | Manager                      |
| Bobbes Investment S.à.r.l                    | Manager                      |
| Camacheal Finance S.A.                       | Director                     |
| ED2 Capital S.à r.l.                         | Manager                      |
| Equity Park Capital SCSp                     | Associé Commandité - Manager |
| Equity Park Management Sàrl                  | Manager                      |
| Eurofund Ancona                              | Manager                      |
| Eurofund Holdings S.à r.l.                   | Manager                      |
| Eurofund Investment Germany S.à r.l.         | Manager                      |
| Eurofund Investment UK S.à r.l.              | Manager                      |
| Eurofund Italy Retail Holding SCSp           | Associé Gérant Commandité    |
| Eurofund Living Holding S.à r.l.             | Manager                      |
| Eurofund Management S.à r.l.                 | Manager                      |
| Eurofund Resort Development Holding S.à r.l. | Manager                      |
| Eurofund Retail Holding S.à r.l.             | Manager                      |
| Eurofund Settimo Cielo S.à r.l.              | Manager                      |
| European Sugar Holding                       | Manager                      |
| Exe Valley S.à r.l.                          | Manager                      |
| France Investment S.A.                       | Director                     |
| Funplus Holding (Lux) S.ar.l.                | Manager                      |
| GCP Europe S.à r.l.                          | Manager                      |
| GII Altais S.à r.l.                          | Manager                      |
| Hausmann Finance S.à r.l                     | Manager                      |
| Italian Debt Restructuring (GP)              | Manager                      |
| Italian NPL Opportunities Fund II (GP)       | Manager                      |
| JN Invest S.à r.l.                           | Manager                      |
| Kenavo Investment S.A                        | Director                     |
| Klee International S.à r.l.                  | Manager                      |
| LFC Invest S.à.r.l.                          | Manager                      |
| Lintgen Adjacent Investments S.ar.l.         | Manager                      |
| Linum Holdings Sàrl                          | Manager                      |
| Lobelia Lux S. à r.l.                        | Manager                      |
| LTT Brand Management S.à r.l.                | Manager                      |
| LuxIt Capital S.A. SPF                       | Director                     |
| M KAPITAL S.à r.l.                           | Manager                      |
| Marcold S.à r.l.                             | Manager                      |
| Medvic S.à r.l.                              | Manager                      |
| Napco S.à r.l.                               | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l.          | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 10 S.à r.l.         | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 11 S.à r.l.         | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 12 S.à r.l.         | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 2 S.à r.l.          | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l.          | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l.          | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 5 S.à r.l.          | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 6 S.à r.l.          | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.à r.l.          | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 8 S.à r.l.          | Manager                      |
| Netzaberg Luxembourg SPS 9 S.à r.l.          | Manager                      |
| Niraamaya Holdings S.A.                      | Director                     |
| Niraamaya International S.A.                 | Director                     |
| Norwest Navigation SCS                       | Maritime Manager             |

|                                  |                            |
|----------------------------------|----------------------------|
| Pharmco S.à r.l.                 | Manager                    |
| PILAIR S.à.r.l.                  | Manager                    |
| Roberta Di Camerino S.A.         | Director                   |
| S.O.S. Smile Luxembourg S.à.r.l. | Manager                    |
| Seacat S.A.                      | Director                   |
| Services Gallery S.A.            | Director                   |
| SET SAIL HOLDING S.à.r.l         | Manager – Maritime Manager |
| Signaletique S.A., SPF           | Director                   |
| Tarragona S.A.                   | Director                   |
| US Pharmacia S.à r.l.            | Manager                    |
| Whitehawk X 3 Holdco             | Manager                    |
| Whitehawk X 4 Holdco             | Manager                    |

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

| Dénomination des Sociétés | Qualité dans la Société |
|---------------------------|-------------------------|
| Alpha Services Lux S.A    | Administrateur          |
| BFF INVESTMENTS S.à r.l.  | Gérant                  |
| Blossom Holding S.A.      | Administrateur          |
| Cyan S.à.r.l.             | Gérant                  |
| Estel Marine S.à.r.l.     | Gérant                  |
| M&G Chemicals Brazil S.A  | Administrateur          |

**Emma Ekelund (Administrateur)**

Madame Emma EKELUND a été nommée par l'Assemblée Générale Annuelle du 18 juin 2025.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2025 :

Néant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant

**Ilaria VENANZI (Administrateur)**

Sur proposition de Jean-Marie THUAL, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 novembre 2025, a coopté Madame Ilaria VENANZI en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Benjamin MATHIEU, sous réserve de la ratification de cette nomination par la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société.

Sous réserve de la ratification de cette nomination, Madame Ilaria VENANZI exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Benjamin MATHIEU, soit jusqu'à l'assemblée générale appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2024 :

Néant

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant

### Audrey BARRA LESAIN (Administrateur)

Madame Audrey BARRA LESAIN a été nommée par l'Assemblée Générale Annuelle du 21 juin 2023.

Son mandat prend fin à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Le renouvellement du mandat pourra être proposé lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Fonctions exercées dans d'autres sociétés au 31 décembre 2025 :

| Dénomination des Sociétés | Qualité dans la Société |
|---------------------------|-------------------------|
| Digitalum SA              | Administrateur          |
| We+ MONACO                | Administrateur          |
| 3A CORPORATION BRUXELLES  | Administrateur          |
| A&P PRAEDIUM              | Gérant                  |

Autres fonctions exercées dans d'autres sociétés au cours de l'exercice :

Néant

## 2) Mode de fonctionnement du Conseil d'Administration

### A - Modalités d'organisation de la Direction Générale

Lors de sa réunion du 29 mars 2021, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, qui sont exercées par Monsieur Jean-Marie THUAL.

### B- Missions et pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration définit les grandes orientations stratégiques de la Société, qui sont mises en œuvre sous le contrôle du Président Directeur Général. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société. Il délibère sur toutes questions relevant de ses attributions légales et réglementaires.

- Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.
- Il procède à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.
- Il désigne le Président et le Directeur Général.
- Il contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie.

### C - Règles d'évaluation

La performance du Conseil d'Administration fait l'objet, tous les trois ans, d'une évaluation formalisée, menée sous la conduite d'un consultant externe. Cette évaluation porte sur sa composition, son organisation et son fonctionnement. Par ailleurs, une fois par an, le Conseil consacre un point de l'ordre du jour d'une de ses réunions à un débat sur son fonctionnement et met en place une auto-évaluation. Ce débat sur son fonctionnement a eu lieu le 28 mars 2025.

### D - Règlement intérieur

Le Conseil d'Administration a décidé de fixer dans un règlement intérieur les principes directeurs de son fonctionnement. Il a adopté un règlement intérieur le 1er juillet 2021.

### E - Indépendance des membres du Conseil d'Administration

Conformément à Code Middlednext, le Conseil examine chaque année ainsi qu'au moment de leur nomination, la situation d'indépendance de ses membres selon les critères définis par le Code Middlednext, à savoir :

- ne pas être, ni n'avoir été au cours des cinq dernières années, salarié ou dirigeant de la société ou d'une société du groupe
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec

la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...)

- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.
- Au 31 décembre 2025, deux membres du Conseil d'Administration sont des membres indépendants, à savoir Madame Emma EKELUND et Madame Ilaria VENANZI respectant ainsi la recommandation 3 du Code Middlednext (R3).

### F - Périodicité des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de la Société. Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni dix fois.

### G - Convocation des administrateurs

La décision de réunion du Conseil d'Administration appartient au Président, mais tout membre qui le souhaite peut solliciter librement une réunion des administrateurs.

L'ordre du jour est fixé par le Président.

Conformément aux dispositions légales et statutaires, les administrateurs sont convoqués par tout moyen légal, y compris verbalement.

Les Commissaires aux Comptes sont régulièrement convoqués, par lettre recommandée avec avis de réception ou remise en main propre contre décharge, aux réunions du Conseil d'Administration qui arrêtent les comptes annuels et semestriels.

### H - Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués par le Président avant la réunion.

Les administrateurs sont par ailleurs informés régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie ainsi que des engagements de la Société et de toutes les informations importantes la concernant.

### I - Tenue des réunions

Les réunions ont lieu au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué sur la convocation. Pendant l'exercice 2025, ces réunions ont eu lieu au siège social de la société Alan Allman Associates.

Cependant, pour des raisons organisationnelles, il a été laissée la possibilité aux administrateurs de participer aux réunions du Conseil d'administration par visioconférence.

L'ordre du jour est présenté par le Président et les points qui le composent sont abordés successivement.

### J - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis après chaque réunion et des copies sont communiquées sans délai à tous les administrateurs.

### K - Analyse de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2025

Compte tenu du nombre réduit de ses membres, le Conseil d'Administration a procédé, au cours de l'exercice, à la mesure quantifiée de son efficacité au moment de son auto-évaluation et a fait référence à aucun des référentiels utilisés classiquement en la matière.

Il s'est penché sur l'analyse de son activité et estime qu'il a au cours de l'exercice apporté un concours utile à de nombreuses prises de décision.

Il est par ailleurs convaincu qu'il a, par son action et le suivi qu'il a apporté aux actions de la Direction Générale en matière d'optimisation des procédures administratives et financières et de maîtrise des frais généraux, contribué de façon non négligeable à l'efficacité de la bonne gouvernance de la Société.

## L - Utilisation des délégations

Un récapitulatif de l'utilisation des délégations du Conseil d'administration est en partie 7 du présent rapport financier annuel.

### Le Comité d'audit

#### 1) Composition du Comité d'Audit

Au 31 décembre 2025, le Comité d'Audit est composé de deux membres :

| Nom                              | Fonction  | Age    | Nationalité | Date de la nomination |
|----------------------------------|---|--------|-------------|-----------------------|
| Ilaria VENANZI                   | Président du Comité d'Audit<br>Membre indépendant | 37 ans | Italienne   | 19 novembre 2025      |
| Camahéal Finance<br>Cédric RATHS | Membre du Comité d'Audit                          | 51 ans | Belge       | 19 novembre 2025      |

Les membres du Comité d'Audit sont désignés par le Conseil d'Administration.

Parmi les recommandations du Code Middenext, le Conseil d'Administration respecte la recommandation R6 qui vise l'indépendance du président du Comité d'Audit.

#### A - Evolution des membres du Comité d'Audit :

Il y a eu, au cours de l'exercice 2025, des évolutions concernant les membres du Comité d'Audit, à la suite des départs de Messieurs Charles A GRATTON et Benjamin MATHIEU en tant que membre du Comité d'audit.

| Nom               | Dates des mandats sur 2025 | Commentaires   |
|-------------------|----------------------------|--|
| Benjamin MATHIEU  | 01-07-2021<br>19-11-2025   | Nomination en tant que Président du Comité d'Audit lors de la constitution du Comité d'Audit du 1er juillet 2021 au 15 janvier 2025<br>Puis Membre du Comité d'Audit du 15 janvier 2025 au 19 novembre 2025<br>Démission le 19 novembre 2025 |
| Charles A GRATTON | 01-12-2021<br>19-11-2025   | Nomination en tant que membre du Comité d'Audit du 1er juillet 2021 au 15 janvier 2025<br>Puis Président du Comité d'Audit du 15 janvier 2025 au 19 novembre 2025<br>Démission le 19 novembre 2025   |

#### B - Indépendance :

Il a été constaté que Madame Ilaria VENANZI répond, au 31 décembre 2025, aux critères d'indépendance et de compétences en matière comptable ou financière par son expérience professionnelle.

#### C - Rémunération des membres du Comité d'Audit :

Le Conseil d'Administration a fixé lors de sa réunion du 28 avril 2021 le versement d'une rémunération d'activité (ex jetons de présence) d'un montant de 2.000 euros par réunion du Comité d'Audit et par membre du Comité d'Audit ainsi qu'une rémunération fixe annuelle d'un montant de 8.000 euros pour le Président du Comité d'Audit.

Cette rémunération est conditionnée au critère d'indépendance des administrateurs et l'absence pour les opérationnelles de fonctions opérationnelles au sein du Groupe Alan Allman Associates.

#### 2) Fonctionnement du Comité d'Audit

##### A - Rôle du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit a pour mission :

- l'examen des comptes semestriels et annuels soumis au Conseil d'Administration,
- l'assurance que les engagements hors bilan sont actés,
- la vérification de la situation de la trésorerie de la Société et de ses filiales,
- la vérification des procédures de contrôle de gestion interne et du respect des règles de gouvernance,
- le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et, le cas échéant, la formulation des recommandations pour garantir l'intégrité de l'information financière ;
- suivi de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.
- Il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes dont la nomination est proposée à l'assemblée générale.

##### B - Périodicité des réunions

Les réunions du Comité d'audit se tiennent de manière distincte des réunions du Conseil d'administration et sont présidées par le Président du Comité d'audit.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, le Comité d'audit s'est réuni trois fois en visio-conférence, avec un taux de présence pour l'ensemble de ses membres de 100%.

Le Comité d'Audit a revu les comptes de l'exercice clos 2024 (le 23 mars 2025), les travaux CSRD (le 11 avril 2025) et les comptes du premier semestre 2025 (le 17 septembre 2025). Il s'est également prononcé sur la communication financière relative à ces éléments financiers.

##### C - Convocation des membres du Comité d'Audit

Les Membres du Comité d'Audit sont convoqués par le Président du Comité d'audit.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Comité au cours desquelles sont examinés les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

##### D - Information des membres du Comité d'Audit

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Membres du Comité d'Audit leur sont communiqués avant la réunion.

##### E - Tenue des réunions

Les réunions du Comité d'Audit se tiennent soit au siège social ou en tout autre endroit en France ou hors de France soit par visio-conférence.

##### F - Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués aux membres de ce Comité.

#### Pouvoirs du Président – Directeur Général

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Président Directeur Général qui est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Néanmoins, conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, les cautions, avals et autres garanties donnés au nom de la société par le Président Directeur Général devait faire l'objet, sur l'exercice 2025, d'une autorisation préalable par le Conseil d'Administration.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 15 janvier 2025, le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser la faculté prévue à l'article L.225-35 du Code de commerce et d'accorder une délégation globale au Directeur général pour signer des cautions, avals et garanties d'un montant en principal, inférieurs à 40.000.000 d'euros.

Cette délégation globale a été utilisée à plusieurs reprises, à savoir que la Société s'était portée caution personnelle et solidaire de la société Alan Allman Associates France dans le cadre de plusieurs financements pour un montant en principal de 6.000.000 d'euros.

Compte tenu de ces opérations, l'enveloppe octroyée par le Conseil d'administration le 15 janvier 2025 a été utilisée à hauteur de 6.000.000 euros.

Le Conseil d'Administration lors de sa décision du 25 février 2026 a décidé d'utiliser la faculté prévue à l'article L.225-35 du Code de commerce et d'accorder une nouvelle délégation globale au Directeur général pour signer des cautions, avals et garanties d'un montant en principal, jusqu'à la somme de 40 000 000 d'euros, à réaliser en une ou plusieurs fois et pour une durée d'un an.

Cette délégation annule et remplace la délégation consentie par le Conseil d'Administration le 15 janvier 2025.

## REMUNERATION DES MANDATAIRES

### Consultation des actionnaires sur la rémunération des dirigeants et des mandataires sociaux (« say on pay »)

#### 1) Consultation sur les éléments de rémunération versée ou due au cours de l'exercice 2024 (vote say on pay « ex post »)

Les informations du présent paragraphe relatives à la rémunération des mandataires sociaux de Alan Allman Associates au titre de l'exercice 2025, requises par l'article L22-10-34 du Code de commerce, sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale mixte prévue pour se tenir le 24 juin 2026.

Les statuts de la Société prévoient que l'assemblée générale ordinaire peut allouer aux administrateurs une rémunération de l'activité ainsi que des rémunérations exceptionnelles.

La rémunération du Président Directeur Général est fixée par le Conseil d'Administration.

#### A - Rémunération et avantages des administrateurs au titre de l'exercice 2025 :

La Société s'est dotée d'une politique de rémunération basée sur plusieurs critères, à savoir :

- que seuls les administrateurs indépendants perçoivent une rémunération de leur activité dans le cadre de leur participation aux réunions du Conseil d'administration et/ ou du Comité d'Audit ;
- que la rémunération des administrateurs indépendants dépend entièrement de leur assiduité, la rémunération ne comportant qu'une partie fixe.

Le Conseil d'Administration a fixé lors de sa réunion du 28 avril 2021 le versement d'une rémunération d'activité (ex jetons de présence) d'un montant de 2.000 euros par réunion du Conseil d'administration par administrateur indépendant.

Tableau de synthèse des rémunérations au titre de cet exercice aux membres du Conseil d'administration :

|                       | Rémunération des membres du Conseil d'Administration (exercice 2025) dans le cadre des réunions du Conseil d'Administration d'Alan Allman Associates |                         |         |
|-----------------------|--|-------------------------|---------|
|                       | Montant annuel fixe  | Montant annuel variable | Total   |
| Jean-Marie THUAL      | 0€   | 0€                      | 0€      |
| Karine ARNOLD         | 0€   | 0€                      | 0€      |
| Audrey BARRA LESAIN   | 0€   | 0€                      | 0€      |
| Florence PERRIN-MERIC | 0€   | 0€                      | 0€      |
| Camahéal Finance      | 0€   | 0€                      | 0€      |
| Benjamin MATHIEU      | 0€   | 0€                      | 0€      |
| Charles A GRATTON     | 22 000€  | 0€                      | 22 000€ |
| Emma EKELUND          | 10 000€  | 0€                      | 10 000€ |
| Ilaria VINANZI        | 2 000€   | 0€                      | 2 000€  |
| Camille THUAL         | 0€   | 0€                      | 0€      |

En complément, une rémunération est perçue par les membres indépendants du Comité d'Audit. Cette rémunération visée ci-dessous ne comporte qu'une partie fixe, sans prise en compte du nombre de participation aux réunions du Comité d'Audit :

|                   | Rémunération des membres du Comité d'Audit (exercice 2025) d'Alan Allman Associates |                         |        |
|-------------------|---|-------------------------|--------|
|                   | Montant annuel fixe   | Montant annuel variable | Total  |
| Charles A GRATTON | 8 000€  | 0€                      | 8 000€ |
| Benjamin MATHIEU  | 0€  | 0€                      | 0€     |
| Ilaria VENANZI    | 0€  | 0€                      | 0€     |
| Camahéal Finance  | 0€  | 0€                      | 0€     |

Le montant brut global de la rémunération versée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 aux membres du Conseil d'administration et du Comité d'audit s'est élevé à 34.000 euros, soit en dessous de l'enveloppe de 200 000 euros votée lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2021, contre 36.000 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ces rémunérations sont versées, depuis l'exercice 2025, de manière semestrielle.

En complément :

- Les rémunérations individuelles des membres du Conseil d'administration et du Comité d'audit sont versées prorata temporis selon la date d'entrée en fonction ou de cessation des fonctions des administrateurs des administrateurs ;

Une police d'assurance couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux de la Société mais également des filiales a été mise en place.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administrations en 2025 et 2024 :

|                        | Montant versé en 2025 | Montant versé en 2024 |
|------------------------|-----------------------|-----------------------|
| Jean-Marie THUAL*      | 0€                    | 0€                    |
| Karine ARNOLD*         | 0€                    | 0€                    |
| Audrey BARRA LESAIN*   | 0€                    | 0€                    |
| Florence PERRIN-MERIC* | 0€                    | 0€                    |
| Benjamin MATHIEU       | 0€                    | 20 000€               |
| Charles A GRATTON      | 22 000€               | 16 000€               |
| Camahéal Finance *     | 0€                    | 0€                    |
| Emma EKELUND           | 10 000 €              | 0€                    |
| Camille THUAL*         | 0€                    | 0€                    |
| Ilaria VENANZI         | 2 000€                | 0€                    |
| <b>TOTAL</b>           | <b>34 000€</b>        | <b>36 000€</b>        |

\* Administrateur non indépendant n'ayant aucune rémunération au titre du mandat d'administrateur

B - Ratio d'équité : Evolution des écarts de rémunération entre salariés et les dirigeants de la Société – montants versés sur les années concernées (charges sociales et patronales comprises – coût chargé pour la Société)

|                                    | 2021*   | 2022*   | 2023*   | 2024*   | 2025*   |
|------------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|
| <b>Rémunération des salariés</b>   |         |         |         |         |         |
| Rémunération moyenne               | 48 187  | 52 904  | 54 155  | 54 943  | 57 657  |
| % de variation                     | -       | 9,79%   | 2,36%   | 1,46%   | 4,94%   |
| Rémunération médiane               | 46 705  | 47 910  | 47 987  | 48 345  | 50 797  |
| % de variation                     | -       | 2,58%   | 0,16%   | 0,75%   | 5,07%   |
| <b>Président-Directeur Général</b> |         |         |         |         |         |
| Jean-Marie THUAL                   | 144 753 | 173 860 | 225 138 | 277 460 | 302 960 |
| % variation                        | -       | 20,10%  | 29,49%  | 23,24%  | 9,19%   |
| Ratio moyen                        | 3       | 3,28    | 4,16    | 5,01    | 5,25    |
| % variation                        | -       | 9,33%   | 26,83%  | 20,43%  | 4,88%   |
| Ratio médian                       | 3,09    | 3,63    | 4,69    | 5,69    | 5,96    |
| % variation                        | -       | 17,48%  | 29,20%  | 21,32%  | 4,82%   |

\* Les rémunérations moyennes et médianes sur les années 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 ont été calculées sur l'ensemble des salariés de la Société Alan Allman Associates ainsi que sur l'ensemble de ses filiales françaises comme étrangères, à l'exception des données relatives aux sociétés acquises durant l'année de référence ont été exclues.

C - Rémunérations versées par la société Alan Allman Associates et les sociétés qu'elle contrôle

| Dirigeants Mandataires sociaux        | Contrat de Travail (1) |     | Régime de retraite supplémentaire |     | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions. |     | Indemnité relative à une clause de non-concurrence |     |
|---------------------------------------|------------------------|-----|-----------------------------------|-----|--|-----|--|-----|
|                                       | Oui                    | Non | Oui                               | Non | Oui  | Non | Oui  | Non |
| Jean-Marie THUAL PDG                  |                        | X   |                                   | X   |  | X   |  | X   |
| Karine ARNOLD* Administrateur         | X                      |     |                                   | X   | X  |     | X  |     |
| Benjamin MATHIEU* Administrateur      |                        | X   |                                   | X   |  | X   |  | X   |
| Florence PERRIN-MERIC* Administrateur | X                      |     |                                   | X   |  | X   |  | X   |
| Charles A GRATTON* Administrateur     |                        | X   |                                   | X   |  | X   |  | X   |
| Camahéal Finance Administrateur       |                        | X   |                                   | X   |  | X   |  | X   |
| Audrey BARRA LESAIN Administrateur    | X                      |     |                                   | X   |  | X   |  | X   |
| Emma EKELUND Administrateur           |                        | X   |                                   | X   |  | X   |  | X   |
| Camille THUAL Administrateur          |                        | X   |                                   | X   |  | X   |  | X   |
| Ilaria VENANZI Administrateur         |                        | X   |                                   | X   |  | X   |  | X   |

\* Administrateurs dont les mandats ont cessé à la fin de l'exercice 2025

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social Monsieur Jean-Marie THUAL :

|  | Eléments de rémunérations (en euros) |                |                |                |
|--|--------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
|  | Exercice 2025                        |                | Exercice 2024  |                |
|  | Montant dû                           | Montant versé  | Montant dû     | Montant versé  |
| Rémunération fixe  | 300 000                              | 300 000        | 275 000        | 275 000        |
| Rémunération variable                                    |                                      |                | 0              | 0              |
| Rémunération exceptionnelle                              | 2 960                                | 2 960          | 2 460          | 2 460          |
| Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur |                                      |                | NA             | NA             |
| Valorisation des avantages de toute nature               | 22 524                               | 22 524         | 10 519         | 10 519         |
| <b>TOTAL</b>   | <b>325 484</b>                       | <b>325 484</b> | <b>287 979</b> | <b>287 979</b> |

En comparaison à la rémunération de personnes à poste similaire dans des structures similaires, il apparaît que la rémunération de Monsieur Jean-Marie THUAL est bien inférieure à la rémunération médiane.

Monsieur Jean-Marie THUAL touche une rémunération au titre de ses mandats au sein de la Société et de ses filiales.

Monsieur Jean-Marie THUAL ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire et bénéficie simplement du régime obligatoire de retraite en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs.

En cas de départ de Monsieur Jean-Marie THUAL, ce dernier ne bénéficiera d'aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence.

Tableau sur les rémunérations allouées à raison du mandat d'administrateur et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

| Mandataires sociaux non dirigeants | Montants attribués au titre de l'exercice N | Montants versés au cours de l'exercice N | Montants attribués au titre de l'exercice N-1 | Montants versés au cours de l'exercice N-1 |
|------------------------------------|---|--|---|--|
| <b>Benjamin MATHIEU*</b>           |   |  |   |  |
| Rémunération au titre du mandat    | 0   | 0  | 20 000€                                       | 20 000€                                    |
| Autres rémunérations               | 136 712€                                    | 136 712€*****                            | 211 401€*****                                 | 211 401€*****                              |
| <b>CHARLES A GRATTON</b>           |   |  |   |  |
| Rémunération au titre du mandat    | 22 000€                                     | 22 000€                                  | 16 000€                                       | 16 000€                                    |
| Autres rémunérations               | 0   | 0  | 0   | 0  |
| <b>Camahéal Finance</b>            |   |  |   |  |
| Rémunération au titre du mandat    | 0   | 0  | 0   | 0  |
| Autres rémunérations               | 0   | 0  | 0   | 0  |
| <b>KARINE ARNOLD**</b>             |   |  |   |  |
| Rémunération au titre du mandat    | 0   | 0  | 0   | 0  |
| Autres rémunérations               | 101 515€                                    | 101 515€                                 | 211 293€                                      | 211 293€                                   |
| <b>AUDREY BARRA LESAIN ***</b>     |   |  |   |  |
| Rémunération au titre du mandat    | 0   | 0  | 0   | 0  |
| Autres rémunérations***            | 110 120€                                    | 110 120€                                 | 90 182€                                       | 90 182€                                    |

|                                   |          |          |          |          |
|-----------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| <b>FLORENCE PERRIN-MERIC ****</b> |          |          |          |          |
| Rémunération au titre du mandat   | 0        | 0        | 0        | 0        |
| Autres rémunérations****          | 102 151€ | 102 151€ | 139 072€ | 139 072€ |
| <b>EMMA EKELUND</b>               |          |          |          |          |
| Rémunération au titre du mandat   | 10 000€  | 10 000€  | NA       | NA       |
| Autres rémunérations              | 0        | 0        | NA       | NA       |
| <b>CAMILLE THUAL</b>              |          |          |          |          |
| Rémunération au titre du mandat   | 0        | 0        | NA       | NA       |
| Autres rémunérations              | 0        | 0        | NA       | NA       |
| <b>ILARIA VENANZI</b>             |          |          |          |          |
| Rémunération au titre du mandat   | 2 000€   | 2 000€   | NA       | NA       |
| Autres rémunérations              | 0        | 0        | NA       | NA       |

\*Benjamin MATHIEU a été initialement rémunéré, en plus de sa rémunération en tant qu'Administrateur de la société Alan Allman Associates, pour sa participation aux réunions des Conseils d'Administration des filiales canadiennes d'Alan Allman Associates (ex-jetons de présence) ainsi qu'en qualité de Gestionnaire des filiales canadiennes d'Alan Allman Associates, mission pour laquelle Benjamin Mathieu a perçu une rémunération via la conclusion le 6 mars 2024 d'un contrat de prestations de services. Néanmoins, à compter du 1er janvier 2025, Benjamin Mathieu n'a touché une rémunération qu'au titre de d'un contrat de travail conclu à la même date. Son mandat a cessé au cours de l'exercice 2025.

\*\* Les autres rémunérations ont été versées dans le cadre de contrats de travail de Madame Karine ARNOLD au sein de filiales de la société Alan Allman Associates. Lors de sa nomination en tant que membre du Conseil d'Administration, il a été décidé de maintenir les contrats de travail de Madame Karine ARNOLD antérieur à sa fonction d'Administratrice. Madame Karine ARNOLD ne bénéficiait pas d'un régime de retraite supplémentaire et bénéficie simplement du régime obligatoire de retraite en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs.. La rémunération variable de Madame Karine ARNOLD était déterminée à 100% en fonction des résultats économiques et financiers, appréciés au regard du résultat opérationnel de l'année en cours et de la croissance de ce résultat par rapport à l'année précédente. Son mandat a cessé au cours de l'exercice 2025.

\*\*\* Les autres rémunérations ont été versées dans le cadre d'un contrat de travail de Madame Audrey BARRA LESAIN au sein de la société Alan Allman Associates. Madame Audrey BARRA LESAIN ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire et bénéficie simplement du régime obligatoire de retraite en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs. En cas de départ de Madame Audrey BARRA LESAIN, cette dernière n'aura aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence. La rémunération variable de Madame Audrey BARRA LESAIN est déterminée en fonction des opérations de croissance externe et des opérations de restructuration.

\*\*\*\* Les autres rémunérations ont été versées dans le cadre d'un contrat de travail de Madame Florence PERRIN-MERIC au sein de la société Alan Allman Associates.

Madame Florence PERRIN-MERIC ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire et bénéficie simplement du régime obligatoire de retraite en vigueur au sein de la Société pour l'ensemble des collaborateurs. En cas de départ de Madame Florence PERRIN-MERIC, cette dernière n'aura aucune indemnité relative à une clause de non-concurrence. Son mandat a cessé au cours de l'exercice 2025.

\*\*\*\*\*Selon le taux de la Banque Communautaire Européenne du 31/12/2024.

\*\*\*\*\*Selon le taux de la Banque Communautaire Européenne du 31/12/2025.

## 2) Consultation sur les principes et critères composant les éléments de rémunération des dirigeants et mandataires sociaux (vote say on pay « ex ante »)

En application de l'article L.225-82-2 du Code de commerce, l'Assemblée générale mixte prévue pour se tenir le 24 juin 2026 sera appelée à approuver la politique de rémunération des mandataires sociaux.

Cette politique décrit toutes les composantes de la rémunération des mandataires sociaux et explique le processus de décision suivi pour sa détermination, sa révision et sa mise en œuvre.

### Politique de rémunération du Président Directeur général

#### Principes généraux

La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux s'inscrit dans un strict respect de l'intérêt social de la Société et de l'atteinte de son plan de développement. Les éléments pris en compte par le Conseil d'administration

dans l'analyse de la rémunération du directeur général et des administrateurs sont les suivants :

- élément court terme (composé d'une part fixe et d'une part variable) ;
- le cas échéant, élément de motivation à long terme à travers l'attribution d'actions gratuites soumise à des conditions de performance ;
- autres éléments : régime de prévoyance, frais de santé, garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Les points d'attention pour la définition de la rémunération des dirigeants et mandataires sociaux, sont :

- comparabilité : la détermination des rémunérations tient compte des pratiques observées dans les groupes ou les entreprises exerçant des activités comparables ;
- cohérence : la rémunération des membres du Conseil d'administration est cohérente avec la politique salariale appliquée à l'ensemble des collaborateurs disposant d'une part variable au sein de Alan Allman Associates. Elle respecte le cadre fixé pour le niveau de rémunérations des « partners » des différents cabinets composant l'Ecosystème AAA ;
- performance : le mécanisme variable prend en compte la performance de la société à la fois sur des critères court terme et moyen terme.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 22 Avril 2026, a décidé de ne pas augmenter la rémunération de Monsieur Jean-Marie THUAL au titre de l'exercice 2025. Dès lors sa rémunération fixe annuelle totale brute reste à 300 000 euros sans rémunération variable et ce, au titre de ses mandats au sein d'Alan Allman Associates France et Alan Allman Associates International.

### 3) Politique de rémunération des membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2026

La politique de rémunération des membres du Conseil d'administration, soumise au vote de l'Assemblée générale mixte prévue pour se tenir le 24 juin 2026, s'inscrit dans la continuité de la politique du Groupe.

La rémunération des membres du Conseil d'administration, au titre de leur mandat, se compose uniquement d'une rémunération au titre du Conseil d'administration et de ses Comités, dont le montant maximal est voté par l'Assemblée générale et dont la répartition est décidée par le Conseil d'administration.

Le montant de la rémunération globale allouée aux membres du Conseil d'Administration reste fixé à 200 000 euros selon la 9ème résolution votée lors de l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2021.

## MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales sont celles définies par la loi et les statuts de la société.

## ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

- La structure du capital est présentée dans le rapport de gestion.
- Il n'existe pas de restriction statutaire au transfert d'actions ou à l'exercice des droits de vote sauf non-respect des dispositions relatives au franchissement du seuil de 1 % du capital ou des droits de vote ou à tout multiple de ce pourcentage jusqu'à 50 %, ni de clauses de conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce sont présentées dans le rapport de gestion.
- Il existe, à la date du présent rapport, des pactes en vigueur, d'engagement signés entre actionnaires et notamment avec Camahéal Finance qui entraînent des restrictions aux transferts d'actions. Lors des cessions effectuées auprès des managers clés du Groupe ainsi que dans le cadre des augmentations de capital réservées à des investisseurs avec suppression du droit préférentiel de souscription, les cessionnaires se sont engagés à ne pas céder leurs titres durant des périodes de lock-up comprises entre 18 et 36 mois.

- Il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux hormis les actions à droits de vote double.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont conformes aux règles légales et statutaires. Les pouvoirs respectifs du Conseil d'Administration sont présentés dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise et les délégations données au Conseil d'Administration figurent dans le rapport de gestion.
- Il n'existe pas d'accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou qui prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société.

